



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 8 AVRIL 2024

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce huitième jour d’avril, de l’an deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Paul Lafrenière.

SONT PRÉSENTS :	Paul	Lafrenière	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)
	Patrick	Cyr	Conseiller	(4)
	Mélissa	Perron	Conseillère	(5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller	(6)
ABSENTS :	Louis	Baribeau	Conseiller	(2)
	Patrick	Savard	Conseiller	(3)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Paul Lafrenière, maire de La Motte.

24-04-048 **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu que l’ordre du jour soit adopté tout en laissant l’item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

24-04-049 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2024**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

Madame Mélissa Perron se retire, il est 19 h 34. Le quorum est vérifié.

24-04-050 **SUBVENTION 2023 DU COMITÉ DU PÈRE NOËL**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d’autoriser le versement d’une aide financière de deux cents dollars (200 \$) comme établi dans la politique d’aide aux organismes, pour la Fête de Noël organisée par le Comité du père Noël, qui a eu lieu en décembre 2023.

ADOPTÉE

Madame Mélissa Perron revient, il est 19 h 35.



24-04-051 **SUBVENTION FABRIQUE ST-LUC DE LA MOTTE - BRUNCH FÊTE DES MÈRES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu d'autoriser le versement de deux cent cinquante dollars (250 \$) à la Fabrique St-Luc de La Motte pour l'organisation du brunch de la fête des Mères le 12 mai prochain.

ADOPTÉE

24-04-052 **CRSBP - RECOMMANDATION D'ACHATS POUR 2024**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'autoriser le versement de mille dollars (1 000 \$) à la Bibliothèque de La Motte afin qu'elle puisse rajeunir sa collection en livres.

ADOPTÉE

24-04-053 **LOGE MARGOT LEMIRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu d'accepter la soumission de LVT Design au coût de sept cent dix dollars et cinquante-six sous (710,56 \$) avant taxes pour la confection de trois affiches pour le Centre communautaire de La Motte dans le cadre de l'hommage à madame Margo Lemire.

ADOPTÉE

Monsieur Pascal Bellefeuille se retire, il est 19 h 37. Le quorum est vérifié.

24-04-054 **CARTE D'ACCÈS LOISIRS DE MALARTIC**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a reçu depuis plusieurs années des demandes de citoyens désirant se faire rembourser les frais de la carte d'accès Loisirs de la ville de Malartic ;

ATTENDU QUE cette carte est nécessaire afin de s'inscrire à des activités sportives à la Ville de Malartic ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a une entente avec la Ville d'Amos depuis 1999, via une quote-part de la MRC d'Abitibi ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a défrayé plus de douze mille dollars (12 000 \$) à la MRC afin que nos citoyens payent le même tarif que les citoyens d'Amos ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a entrepris une démarche auprès de la ville de Malartic afin d'obtenir un rabais pour les citoyens de La Motte ;

ATTENDU QUE la ville de Malartic a refusé d'accorder un rabais lors de sa séance du mois de mars dernier ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte est à la recherche de subventions pouvant venir en aide aux citoyens ayant besoin d'une carte d'Accès loisir à la ville de Malartic ;



POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d’informer les demandeurs que la municipalité de La Motte ne remboursera pas une partie ou la totalité de la carte d’Accès loisir de Malartic.

ADOPTÉE

Monsieur Pascal Bellefeuille revient, il est 19 h 40.

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

24-04-055 DÉFICIT DU FINANCEMENT DE L’INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d’hypothèques et de logements (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d’ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l’infrastructure municipale requise s’élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

ATTENDU QUE, selon Statistiques Canada, le coût associé à la remise en état de l’infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE l’inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d’infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l’augmentation des revenus ;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n’ont suivi ni l’inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d’infrastructure à l’heure où le Programme d’infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu’en 2026 ;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l’essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d’un mécanisme d’attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d’eau potable et d’eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;



PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;

QUE le gouvernement conclue, dans les prochaines semaines, des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéraux et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

24-04-056 **INVITATION AU RASSEMBLEMENT MUNICIPAL ORGANISÉ PAR LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'autoriser l'inscription de monsieur Paul Lafrenière, maire, au rassemblement municipal organisé par la conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue qui aura lieu les 9 et 10 mai prochains à Macamic et Ste-Germaine-Boulé au coût de cent quarante dollars (140 \$) plus les frais de déplacement.

ADOPTÉE

24-04-057 **SUPPORT À LA MUNICIPALITÉ DE LAFORCE POUR LA NÉGOCIATION TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ DE WINNEWAY (LONGUE POINTE FIRST NATION)**

CONSIDÉRANT QUE la communauté de Winneway est en négociation avec le gouvernement provincial pour établir des assises territoriales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Laforce désire conserver ses bonnes relations avec le conseil de bande de Winneway ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Laforce désire faire partie prenante des négociations ;



CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Laforce perd actuellement des revenus de taxations foncières et que la Municipalité croit être dans ses droits de percevoir ces revenus ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Laforce à la suite de la négociation du gouvernement québécois et le conseil de bande de Winneway perdra du territoire et des revenus de taxations ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité ayant un territoire autochtone sur son territoire devrait faire partie prenante du processus de négociation lorsqu'il est question d'établissement d'assises territoriales pouvant impacter son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Motte supporte la Municipalité de Laforce dans ses revendications de faire partie intégrante de la négociation entre le gouvernement du Québec et la communauté de Winneway (Longue Pointe First Nation) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pascal Bellefeuille, APPUYÉ PAR monsieur Patrick Cyr ET RÉSOLU unanimement ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de La Motte supporte la Municipalité de Laforce dans sa demande au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada d'être partie prenante des négociations avec le conseil de bande de Winneway (Longue Pointe First Nation) ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de La Motte supporte la Municipalité de Laforce dans sa demande de compensation financière pour les pertes passées et futures qui seront encourus à la suite de ces négociations.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Paul Lafrenière, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de mars dernier.

PROTECTION INCENDIE

24-04-058 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent ;

ATTENDU que la ville ou la municipalité de La Motte a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2023, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC.



Formulation d'usage utilisée par la ville ou la municipalité pour l'adoption de la résolution.

Que la ville de ou la municipalité de La Motte adopte le rapport annuel 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

24-04-059 **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE CADRE 2024 - PROTOCOLE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE MRCVO**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Vallée-de-l'Or est entré en vigueur le 1er mars 2009 et en est à sa seconde révision ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 25 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui prévoit qu'il faut « Maintenir, entériner et revoir, au besoin, les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale. » ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une telle entraide favorise équitablement les services aux citoyens concernés, la sécurité des citoyens et la protection des biens et du patrimoine sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or, incluant notre ville/municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est d'encadrer les modalités et les frais lors d'entraides entre les municipalités qui sont parties à la présente entente.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour l'entente intervenue afin qu'elle corresponde aux besoins actuels des municipalités et des villes ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente-cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie 2024 a été produit et approuvé par les différents services de sécurité incendie visés par ladite entente, lequel a été transmis au conseil qui en a pris connaissance et s'en déclare satisfait.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu :

- D'approuver l'entente-cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie 2024 soumise et autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale et greffière-trésorière à signer celle-ci ;
- De transmettre la présente résolution à la MRC de La Vallée-de-l'Or ;
- D'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document et prendre toute action nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.



FINANCES ET ADMINISTRATION

24-04-060 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que les comptes du mois de mars 2024, soient et sont approuvés et que le paiement soit autorisé pour la somme de cinquante-six mille cent quatre-vingt-six dollars et soixante-sept sous. (56 186,67 \$)

Boutique du bureau Gyva	124,58 \$
Club du père Noël	1 500,00 \$
CRSBP	21,62 \$
Danny Lamoureux entrepreneur électricien	-115,43 \$
Desjardins sécurité financière	2 758,27 \$
Elcom Radio	11,50 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	3 007,98 \$
Envirobi	957,05 \$
Gestion P. Mino. Tansery inc.	43,68 \$
Guay, Jean-Claude, Les jardins sur La Motte	2 485,00 \$
Hydro-Québec	993,33 \$
Imprimerie Harricana	288,59 \$
Jobin, Karine	215,00 \$
Larouche Bureautique	-1 130,14 \$
Mabo, Centre du camion	-105,84 \$
Machinerie Asselin inc.	1 782,87 \$
Marcotte, Gilles	4 750,00 \$
Master card	2 155,78 \$
Matériaux 3 + 2 ltée	92,97 \$
Messer Canada inc.	188,58 \$
MicroAge Abitibi-Témiscamingue	312,50 \$
Ministre du Revenu	6 642,24 \$
MRC d’Abitibi	-1 036,32 \$
Multi service J.V.B.	586,37 \$
Papeterie Commerciale	236,69 \$
Postes Canada	32,54 \$
Protek	14,21 \$
Receveur général du Canada	2 643,56 \$
Rôle de paie	15 040,96 \$
Sanimos	1 715,42 \$
Savard, Mariette	306,16 \$
Sécuriplus	-347,72 \$
Société canadienne de la Croix-Rouge	225,00 \$
Société d’assurance automobile	7 329,71 \$
Télébec	327,79 \$
Thompson Reuters Canada	453,60 \$
Ville d’Amos	1 739,00 \$
Wurth Canada Limited	-155,11 \$
Zip Lignes	94,68 \$
Total :	<u>56 186,67 \$</u>

ADOPTÉE

24-04-061 FABRIQUE ST-LUC - DEMANDE D’EXEMPTION DE TAXES DE SERVICES ET D’INTÉRÊT POUR 2023 ET 2024

ATTENDU Qu’à la suite d’un changement dans la Loi en 2023, les Fabriques sont sujettes à l’imposition de taxes foncières municipales sur leur propriété ;



ATTENDU QUE la Fabrique St-Luc de La Motte ne fait pas exception ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, a enlevé les taxes de service et les intérêts sur la propriété portant le matricule suivant : 0855-08-2359, et ce pour l'année 2023 et 2024.

ADOPTÉE

24-04-062 OFFRE DE SERVICE - SITE INTERNET

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu d'accepter l'offre de Offroy.ca Technologie pour la conception du site web de la municipalité au coût de mille neuf cents dollars (1 900 \$).

ADOPTÉE

24-04-063 EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de madame Camille Langevin, à titre d'agente de développement au taux horaire de base de la politique salariale, avec une période de probation de 6 mois, prolongeable.

ADOPTÉE

24-04-064 ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un ordinateur reconditionné au montant de cinq cent quatre-vingt-neuf dollars (589 \$) tel que décrit dans la soumission de MicroAge Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

24-04-065 SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICE AUX PERSONNES SINISTRÉES - CROIX-ROUGE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Paul Lafrenière, maire ainsi que madame Rachel Cossette, directrice générale, greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte, les documents relatifs au renouvellement de l'entente «Services aux sinistrés» avec la Croix-Rouge canadienne.

ADOPTÉE

24-04-066 AUTORISATION SIGNATURE CARTE DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu, d'autoriser l'augmentation de la limite de la carte de crédit a cinq mille dollars (5 000 \$) et qu'une seule signature soit nécessaire.

ADOPTÉE



24-04-067

PRABAM - RÉFECTION DES PORTES CENTRALES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une somme dans le cadre du PRABAM en 2022 ;

ATTENDU QU'il reste des sommes de disponibles dans cette subvention ;

ATTENDU QUE le comité de gestion du centre communautaire de La Motte avait amassé des sommes d'argent pour la réfection de la toiture ;

ATTENDU QUE les portes centrales de la salle Héritage nécessitent d'être remplacées ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'accepter la soumission de S.D.L. Construction au montant de treize mille cinquante dollars (13 050 \$) avant taxes. De prendre les sommes restantes dans le programme PRABAM et la différence dans le fonds réservé pour le centre communautaire.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 249 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 240 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TARIFS POUR UN PERMIS DE SÉJOUR POUR LES ROULOTTES DANS LE CAMPING MUNICIPAL DE LA MOTTE

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Pascal Bellefeuille, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement # 249 relatif aux taxes de services ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

- A pour but de fixer les taux de location pour un emplacement dans le camping municipal de La Motte.

24-04-068

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 249 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 240 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TARIFS POUR UN PERMIS DE SÉJOUR POUR LES ROULOTTES DANS LE CAMPING MUNICIPAL DE LA MOTTE

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 249 tel que présenté ;

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.



CORRESPONDANCES À TITRE D’INFORMATION

Une liste d’informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu’il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

24-04-069 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 19 h 56.

ADOPTÉE

Directrice générale
et greffière-trésorière

Maire

« Je, Paul Lafrenière, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n’impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

24-04-050	24-04-051	24-04-052
24-04-053	24-04-056	24-04-060
24-04-062	24-04-063	24-04-064
24-04-067		

Signé ce neuvième jour d’avril
de l’an deux mille vingt-quatre